

**Arrêté du 14 septembre 2012 portant rectification (régisseurs d'avances et de recettes)
au service administratif régional de la cour d'appel de Riom
NOR : JUSB1234647A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'arrêté du 17 février 2005 instituant des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services administratifs régionaux des cours d'appel ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2012 portant nomination d'une régisseuse intérimaire au service administratif régional de la cour d'appel de Riom ;

ARRÊTE

Article 1

Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 26 juillet 2012 portant nomination d'une régisseuse intérimaire au service administratif régional de la cour d'appel de Riom sont rapportées comme suit :

Au lieu de : «Mme Chrystelle LHOMME épouse MARTOS, greffière du 1er grade, est, à compter de la date de passation des comptes, nommée régisseuse intérimaire au service administratif régional de la cour d'appel de Riom, pour une durée maximale de six mois».

Lire : «Madame Chrystelle LHOMME épouse MARTOS, greffière du 1er grade, est, à compter de la date de passation des comptes, nommée régisseuse titulaire au service administratif régional de la cour d'appel de Riom».

Article 2

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés et notifié par les chefs de la cour d'appel de Riom en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 14 septembre 2012.

La garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation la chef du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle,

Marie-Noëlle DEHOUCK